



En 2017, le défi S2C3 lance un nouvel Appel à Projets en ciblant plusieurs thématiques qui ont émergé suite à l'Appel à Manifestations d'Intérêts de 2015 et à l'Appel à Projets de 2016.

Objectifs :

L'objectif de ce défi autour des sciences du comportement est de rassembler des communautés différentes autour d'une problématique commune, celle des comportements humains collectifs. Le comportement est une notion présente dans de très nombreux champs et disciplines, qui rend nécessaire la coopération entre chercheurs-es venant d'horizons très différents. L'articulation des méthodes, des techniques et des niveaux d'explication propres à différentes disciplines est un défi scientifique qui doit être relevé afin de lever des verrous méthodologiques et de développer des approches intégrées. Toutes les perspectives scientifiques, dès lors qu'elles concernent des approches novatrices et fortement interdisciplinaires, sont concernées par cet AAP.

Enjeux et verrous :

Un des enjeux majeurs soulevés par ce défi est le transfert de l'individu au collectif. En effet, les comportements collectifs ne sont pas nécessairement intentionnels, ils peuvent être conçus comme émergeant de l'agrégation de comportements individuels, mais aussi comme des processus complexes de groupe ou interactionnels (comportements suivistes ou auto-organisés, prophéties auto-réalisatrices, dissonances cognitives...).

Avec les acquis des sciences du comportement individuel, des neurosciences, de l'éthologie humaine et animale, de l'étude des systèmes complexes et avec les nouveaux apports que constitueraient les approches combinées des sciences humaines et sociales, les sciences du comportement pourraient élargir et consolider leur périmètre vers :

- une vision de la cognition appréhendée non seulement comme système de traitement de l'information mais aussi comme productrice de sens, en interaction permanente avec un environnement social,
- une meilleure compréhension de cette interaction articulant différents niveaux d'explication,
- une articulation des différentes méthodes et perspectives disciplinaires visant à la compréhension transversale des comportements humains collectifs
- une intégration plus réflexive des données des sciences expérimentales et cognitives dans la description des processus d'adhésion, de décision et d'agentivité des groupes et « foules »,
- une approche plus intégrée et complexe des conduites humaines incluant leur narration, leur motivation et leur ajustement.

Périmètre de l'AAP pour 2017 :

Les propositions soumises devront concerner un ou plusieurs des domaines listés ci-dessous.

- Comportements impliqués dans les relations « apprentissage / autorité / éducation »
- Comportements et violences, comportements et espace public
- Comportements et modélisation – interaction entre agents
- Comportements et intelligence collective
- Comportements collectifs d'exclusion et de discrimination
- Comportements en santé : troubles de conduite chez l'enfant, troubles collectifs
- Ethique et comportements de care, relations entre individuel et collectif, réseaux et interactions en santé
- Comportements sociaux devant le changement global et climatique, attention à l'environnement
- Comportement de consommation (énergie, alimentation, numérique...) et modalités des changements de comportement

Les projets analysant les rapports entre genre/sexualités et les comportements collectifs seront examinés avec intérêt.

Modalités de sélection des projets :

Les projets devront impérativement associer des chercheur.e.s, issu.e.s de différentes communautés scientifiques, souhaitant développer une interaction scientifique nouvelle. Au-delà de la pluridisciplinarité, l'interdisciplinarité sera privilégiée et la prise de risque sera considérée comme un élément déterminant.

Dans le cadre du projet proposé, la nature de la demande (qui ne pourra excéder 30 k€) peut être très variable (structuration en réseau ou collaboration, mise en place d'ateliers thématiques par exemple).

Modalités administratives et financières :

Les projets sélectionnés en 2017 recevront un financement initial d'un an, octroyé pour l'année civile 2017, qui pourra être renouvelé si l'évaluation scientifique annuelle du projet est positive et si les contraintes budgétaires de la MI le permettent.

Les porteurs des projets devront fournir un rapport scientifique annuel permettant l'évaluation du travail réalisé ainsi qu'un rapport financier des dépenses. Les porteurs devront également participer aux actions d'animation et d'échanges qui seront organisées dans le cadre du défi. La journée de restitution du défi 2016 se tiendra mi-février 2017 au siège social du CNRS.

La demande budgétaire ne peut concerner que des dépenses de fonctionnement et d'équipement. Aucun CDD, salaire doctorants, post doctorants ne pourra être financé sur les crédits alloués en 2017. A titre exceptionnel, une gratification de stage (sur une base de 3 à 6 mois ; montant mois égal à 554,40 €) par projet pourra être accordée aux seules structures CNRS (UMR, UPR etc.). Aucune autre dérogation ne sera acceptée. Cette demande de stage devra être explicitement motivée. La convention de stage sera établie par la délégation régionale sur les crédits correspondants notifiés.

Le formulaire de candidature est disponible à l'URL : <http://www.cnrs.fr/mi/spip.php?article965>

Ce formulaire complété (5 pages maximum), ainsi qu'un CV (1 page maximum) (format pdf ou word.) doivent être obligatoirement déposés sur l'application SIGAP à l'adresse https://sigap.cnrs.fr/sigap/web/candidature.php/appele_projet_voir_infos/155

Date limite de dépôt des candidatures : **12 janvier 2017 à midi.**

Pour obtenir des informations :

Sandra Laugier (sandra.laugier@cnrs-dir.fr) & Juliette Testard (juliette.testard@cnrs-dir.fr) (Responsables de l'action) et la Mission pour l'Interdisciplinarité (mi.contact@cnrs.fr)